



ASUM

Association Sportive de l'Université de Montpellier

MODALITES DE FONCTIONNEMENT POUR LA PARTICIPATION AUX COMPETITIONS FFSU

POUR LES COMPETITIONS ACADEMIQUES

- Remboursement des déplacements des étudiants de l'IUT de Nîmes et Sète qui participent aux compétitions à Montpellier (sports co) 0,23 €/km pour une voiture avec minimum 3 étudiants
0,10 €/km pour une voiture avec un seul étudiant.
Faire une fiche pour chaque action avec : Date, lieu, activité, Noms des participants, Nom de l'étudiant à rembourser,
Joindre les factures d'autoroute
- Goûter de fin d'année (de compétitions) organisé par un professeur référent du SUAPS ou vacataire
Remboursement sur présentation de factures.
- Paiement par l'AS des forfaits d'équipes aux compétitions (FFSU non prévenue) mais remboursement par les étudiants concernés. Dans le cas contraire, exclusion de toute compétition de l'année
L'inscription d'équipes de sports co aux compétitions académiques doit être validée par un professeur du SUAPS

POUR LES COMPETITIONS INTERACADEMIQUES ET NATIONALES

- Pour les compétitions non encadrées, l'étudiant ou les étudiants doivent :
 - > Retirer une fiche (devis de l'action à venir) au secrétariat du SUAPS
 - > Présenter un justificatif de convocation à la compétition (par le CRSU)
 - > Envoi par mail au trésorier du devis (déplacement, hébergement, restauration) pour acceptation
L'étudiant engage tous les frais et se fait rembourser uniquement sur pièces justificatives
 - Championnats de France de sports de plein air : *remboursement plafonné à 300 € pour les individuels*
 - Compétitions encadrées :
 - > Soit le trésorier fait une avance sur l'action à venir sur demande du professeur responsable du déplacement et on régularise les comptes après la compétition (*solution à privilégier*)
 - > Soit le trésorier fait les chèques sur présentation des devis au fur et à mesure des demandes

DEPLACEMENTS

- > Individuel : Tarif SNCF 2^{ème} classe
Voiture personnelle 0,10 €/km(81/100kms X 1,25 €/l sans plomb 95)+ autoroute
- > Groupement de plusieurs étudiants : voiture personnelle (minimum 3 par véhicule) 0,23 €/km + autoroute
- > Pour les sports collectifs ou déplacements encadrés, en fonction du nombre de personnes à déplacer on privilégie le moins cher : Bus, minibus AS ou FFSU ou AUTOLOC, voiture à 4, SNCF (tarif de groupe, transports en commun)

> Pour la location de véhicules le responsable du déplacement communique au trésorier les informations (dates, lieu, kilométrage et montant présumé). Pour un bus, il faut faire plusieurs devis ; on privilégie le moins cher.

HEBERGEMENT

> Tous les hébergements sont possibles (hôtel, auberge de jeunesse, bungalows, ...).
> Ils sont choisis par le responsable de l'action sur la base de 25 € maximum/personne/nuit

RESTAURATION

> On privilégie la restauration collective proposée par l'organisateur de la compétition (CRSU la plupart du temps) restaurant universitaire, paniers repas, ...
> Si ce n'est pas possible, forfait de 12,00 € maxi par repas et 6,00 € maxi par petit déjeuner (remboursement sur présentation de factures)
> *Pour le repas soirée "de gala", forfait de 20,00 € maxi si le total journalier n'excède pas 30,00 €*
> *Un repas sur les 2 trajets sera "tiré du sac" (à la charge de chaque participant). L'autre sera pris en charge*
> *Compétitions interrégionales organisées à Montpellier : Remboursement de la restauration proposée par l'organisateur le temps de la compétition.*

POUR LES COMPETITIONS EUROPEENNES

- Pour les équipes de sports collectifs et individuels champions de France l'année précédente
- Elles font l'objet d'un financement exceptionnel assuré directement par la présidence de l'université
- Le responsable établit un devis le plus tôt possible, le soumet au comité directeur de l'AS qui après accord, le présente à la direction de l'université.